

Délibération n° 14 2026 23

OBJET : Choix de la gestion en régie de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris 14^{ème}

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La structure municipale située 17, rue des Mariniers, gérée dans le cadre d'un marché public par La Maison Bleue (LMB) depuis le 01/08/2022, a connu au cours des derniers mois une série de difficultés sérieuses de fonctionnement, qui ont directement pesé sur la qualité de l'accueil proposé. Ces difficultés se sont traduites par des incidents opérationnels, mais aussi par un fonctionnement général de la crèche insatisfaisant (taux de rotation élevé dans l'équipe de professionnel.le.s, réductions d'horaires d'accueil, etc.). La Mairie du 14^{ème} arrondissement a été régulièrement sollicitée par des familles faisant part de leur mécontentement et de leur préoccupation, légitimes.

Si le titulaire du contrat a entrepris des efforts pour redresser la situation, les difficultés rencontrées ont été trop persistantes. Par voie de conséquence, la non-reconduction du marché à la fin de la période en cours a donc été notifiée au gestionnaire.

Dans ce cadre, il est proposé que l'établissement fasse l'objet d'une reprise en régie.

La crèche du 17, rue des Mariniers, est un équipement municipal inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 14^{ème} arrondissement. En conséquence, il revient au Conseil du 14^{ème} arrondissement de se prononcer sur son mode de gestion, en l'occurrence la régie.

Cette reprise en régie sera opérationnelle à la rentrée de septembre 2026, la crèche des Mariniers fonctionnera donc à compter de cette date en s'appuyant sur des agents publics de la Ville de Paris.

Il est proposé au Conseil du 14^{ème} arrondissement de choisir la régie comme mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris 14^{ème}.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.